

Les ateliers de l'éthique The Ethics Forum

Les ateliers de l'éthique
The Ethics Forum

Sur la neutralité libérale Introduction

On Liberal Neutrality

Roberto Merrill et Geneviève Rousselière

Volume 4, numéro 2, été 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1044457ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1044457ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal

ISSN

1718-9977 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Merrill, R. & Rousselière, G. (2009). Sur la neutralité libérale : introduction. *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, 4(2), 130–133.
<https://doi.org/10.7202/1044457ar>

Tous droits réservés © Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal, 2009



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Introduction : 130 → 132 Bibliographie : 133

130

VOLUME 4 NUMÉRO 2
ÉTÉ/SUMMER 2009
INTRODUCTION :

ROBERTO MERRILL
UNIVERSITÉ DU MINHO (BRAGA)

GENEVIÈVE ROUSSELIÈRE
PRINCETON UNIVERSITY

Sur la neutralité libérale / On Liberal Neutrality

Les articles composant ce dossier sont le fruit d'un colloque international tenu à l'Université McGill, du 1er au 3 Mai 2008 et organisé par le Centre de Recherche en Éthique de l'Université de Montréal (CRÉUM). Ce colloque se proposait de revisiter le débat sur la neutralité de l'Etat vis-à-vis des conceptions du bien, un débat qui s'est engagé au début des années 1970, dans le sillon des travaux de John Rawls, et poursuivi de manière intense par ses critiques dans les décennies suivantes. Parce qu'il forçait les libéraux à s'interroger sur la nature du libéralisme et sur les limites de la coercition légitime, le principe de neutralité a été au cœur des préoccupations de tous ceux qui s'intéressaient à la théorie politique contemporaine. Le débat s'est pourtant quelque peu essoufflé dans les années 1990 et certains des auteurs ayant le plus contribué à populariser l'expression de « neutralité de l'Etat », ont exprimé par la suite leurs réserves quant à son usage. C'est ainsi que Rawls a cru bon d'affirmer que « (...) le terme de 'neutralité' est mal venu ; certaines de ses connotations prêtent fortement à confusion, d'autres suggèrent des principes tout à fait irréalistes » (Rawls, 1995 : 234). Et Ronald Dworkin, qui défend encore aujourd'hui une forme de neutralité, se montre toutefois plus réservé concernant son importance dans la théorie libérale (2000 : 239, 281-82), du moins si on la compare par exemple à son article de 1978.

Ces hésitations de la part de certains des plus importants promoteurs de la neutralité ont rapidement été exploitées par les critiques de la neutralité, qui considéraient cet idéal comme entièrement dépassé. C'est ainsi que certains des auteurs libéraux « anti-neutralistes », comme George Sher (1997), ont pu considérer qu'il fallait abandonner l'idéal de neutralité au profit d'un libéralisme perfectionniste. D'autres n'ont pas hésité à considérer cette notion de neutralité comme destinée à disparaître, si ce n'est déjà morte. C'est le cas de Tom Hurka, lorsqu'il écrit : « il est difficile de ne pas croire que la période du libéralisme neutraliste est à présent terminée » (1998 : 190). De son côté, Richard Arneson entreprend l'autopsie de la neutralité dans un article de 2003. Ces déclarations de décès de l'idéal de neutralité, comme la plupart des déclarations de ce genre, sont toutefois quelque peu prématurées. Le débat au sujet de la plausibilité et désirabilité de la neutralité demeure en effet dynamique à plusieurs égards et ne semble pas prêt de s'atténuer. Le colloque organisé par le CRÉUM cherchait donc à faire l'état des lieux de ce débat. La vivacité des discussions lors des conférences et les contributions originales de ce dossier sont la preuve manifeste de la richesse et de l'actualité de cet idéal.

Le principe de neutralité constitue un élément de réponse à une question majeure des démocraties contemporaines, que Rawls a pu formuler ainsi : « comment est-il possible qu'existe et se perpétue une société juste et stable, constituée de citoyens libres et égaux, mais profondément divisés entre eux en raison de leurs doctrines compréhensives, morales, philosophiques et religieuses incompatibles entre elles bien que raisonnables ? » (Rawls, 1995 : 6). L'existence d'un pluralisme moral raisonnable dans les démocraties contemporaines engendre un problème de légitimité : comment peut-on justifier aux citoyens l'imposition de la coercition étatique sur des bases qui ne correspondraient pas à leur conception du bien ? Formulé simplement, le principe de neutralité pose que l'action coercitive de l'Etat n'est pas légitime si elle se fait au nom d'une conception du bien particulière et controversée. Dans un article aujourd'hui canonique, Ronald Dworkin soutient que « le gouvernement doit être neutre en ce que l'on pourrait appeler la question de la vie bonne » et explique que « les décisions politiques doivent, autant que possible, être indépendantes de toute conception particulière de la vie bonne ou de ce qui donne valeur à la vie » (Dworkin, 1978).

Bien que largement accepté et défendu par un nombre important de philosophes libéraux de premier plan, l'idéal de neutralité a pourtant été remis en question de tous côtés. Les libéraux « neutralistes » se sont vus accusés de s'appuyer sur une conception métaphysique incohérente du sujet : ainsi, selon Michael Sandel, la neutralité impliquerait que les citoyens soient considérés comme des « moi » sans attache, au sens où ils ne se définissent nullement par les conceptions du bien qu'ils adoptent (Sandel, 1982). Nombre de libéraux ont reculé devant les problèmes suscités par la neutralité : le libéralisme implique-t-il une neutralité totale à l'égard des valeurs ? Ne doit-il pas au contraire promouvoir les valeurs libérales classiques comme l'autonomie (Raz, 1986) ? A ces objections s'ajoutent des controverses internes sur la manière adéquate de définir et de justifier le principe de neutralité. Ces objections et difficultés ont poussé nombre de neutralistes à évoluer, soit en adoptant une version de l'idée de raison publique (comme Rawls lui-même), soit en acceptant une forme de perfectionnisme modéré.

Les textes qui composent ce dossier exposent les grandes lignes d'interrogation de la problématique contemporaine de la neutralité. Le premier axe a concerné la question des fondations du principe de neutralité. Une critique classique consiste à dire qu'il n'est pas possible de le fonder sur des principes qui seraient eux-mêmes neutres. Si tel est le cas, alors le principe est voué à une contradiction interne. En effet, s'il repose sur des bases normatives fortes (et donc controversées), il est possible de rejeter ces dernières au nom du pluralisme raisonnable des conceptions du bien : le principe perd alors son caractère indépendant et devient la simple expression d'un libéralisme « compré-

hensif ». Prenant acte de cette faiblesse des fondations du principe, Ian Carroll propose une nouvelle défense de la neutralité sur une base morale minimale : le contractualisme (*contractarianism*), parce qu'il s'appuie sur un raisonnement prudentiel plutôt que moral, peut s'adresser à tous et est donc compatible avec le scepticisme moral. Lendell Horne déplace les termes de la question en rejetant toute perspective fondationnaliste, impuissante, selon lui, à convaincre ceux qui ne partagent pas déjà les prémisses du principe de neutralité. La perspective constructiviste qu'il élabore permet, au contraire, de partager des raisons et d'élaborer dans ce partage le point de vue objectif à partir duquel les citoyens peuvent choisir d'évaluer les demandes qu'ils se font les uns les autres.

Un deuxième axe interroge cette fois la définition du principe de neutralité. On distingue classiquement la neutralité des conséquences des actions de l'Etat de la neutralité des justifications de ses actions. Alors que cette dernière est traditionnellement préférée par les libéraux, Alexa Zellentin (tout comme Ian Carroll) propose de les combiner. Elle distingue également deux dimensions de la neutralité : une dimension de retrait (« hands-off ») et une dimension égalitariste. La dimension de retrait consiste à poser qu'un Etat neutre est un Etat minimal qui n'intervient pas dans le domaine de la vie bonne; la dimension égalitariste pose qu'un Etat neutre intervient également pour tous. Zellentin soutient que ces deux dimensions doivent être conciliées différemment selon les divers contextes d'application du principe de neutralité.

Un autre élément définitionnel important concerne le rapprochement entre les concepts de tolérance et de neutralité. La tolérance s'est présentée historiquement comme la vertu libérale centrale pour répondre aux difficultés suscitées par le pluralisme religieux. Y a-t-il continuité entre tolérance et neutralité ? La solution au pluralisme religieux est-elle compatible avec celle proposée par le libéralisme contemporain pour répondre au multiculturalisme et au pluralisme des valeurs ? Le principe de neutralité, note tout d'abord Marc Rüegger, est plus exigeant que l'idéal de tolérance car celui-ci est compatible avec une certaine forme de perfectionnisme (c'est-à-dire avec le fait que l'Etat ne s'abstient pas de promouvoir une conception particulière du bien, même s'il n'est pas directement répressif envers les conceptions divergentes). L'article de Rüegger analyse la thèse provocatrice d'une possible incompatibilité entre la vertu de tolérance et les exigences du principe libéral de neutralité. Se fondant sur la conception de la « tolérance comme reconnaissance » d'Elisabetta Galeotti, l'auteur soutient que l'on peut reformuler la tolérance comme une vertu politique afin de répondre aux problèmes spécifiques du multiculturalisme contemporain.

La question des contextes d'application de la neutralité sous-tend le troisième grand axe de ce dossier. Mariano Garreta-Leclercq analyse le rapport entre le contexte et le niveau d'exigence de la justification pour proposer un nouvel argument épistémique en faveur de la neutralité des politiques publiques

de l'Etat. L'article de Patrick Turmel constitue une illustration très concrète des rapports possibles entre neutralité et perfectionnisme en examinant le cas particulier de la ville, à mi-chemin entre l'institution publique (où la neutralité est indispensable) et l'association privée (où le perfectionnisme est largement accepté). Il soutient que le contexte urbain justifie un perfectionnisme limité, sans que celui-ci soit en rupture avec les principes du libéralisme politique tels qu'ils ont été élaborés par Rawls.

Enfin une réflexion sur la neutralité serait gravement incomplète sans un examen des raisons pour lesquelles on pourrait préférer plus généralement une forme de perfectionnisme politique modéré. Plusieurs auteurs rejettent la dichotomie simpliste entre une neutralité radicale (se proclamant seule conforme aux exigences libérales de légitimité) et un perfectionnisme qui prétendument nierait la liberté individuelle et le pluralisme moral. Oran Moked remet en cause les justifications anti-perfectionnistes traditionnelles qui soutiennent que l'Etat doit être neutre car ses actions sont coercitives. Moked démontre que le principe de neutralité ne saurait avoir une telle base : le perfectionnisme a donc plus de plausibilité que les neutralistes ne le croient. S'il est plausible, le perfectionnisme a, de plus, une valeur politique que n'aurait pas le principe de neutralité. L'une des critiques de la neutralité, articulée ici par Christopher Lowry, consiste en effet à souligner son manque de dimension « aspirationnelle » : la politique consiste pourtant, argumente-t-il, à chercher l'amélioration du bien-être collectif. En s'appuyant sur une critique de la neutralité rawlsienne inspirée par Amartya Sen, Lowry élabore alors l'idée d'un perfectionnisme de la valeur publique respectueux du pluralisme et de l'exigence de justification.

Les articles composant ce dossier explorent, entre autres, ces nouvelles hypothèses et montrent combien le débat sur la neutralité de l'Etat est particulièrement vivant depuis la question de ses fondations jusqu'à celle de ses applications.

BIBLIOGRAPHIE

ARNESON, R., 2003. « Liberal Neutrality on the Good: An Autopsy », in WALL, S. et KLOSKO, G. (éd.), *Perfectionism and Neutrality: Essays in Liberal Theory*: 191-208.

DWORKIN, R., 2000. *Sovereign Virtue, The Theory and Practice of Equality*, Cambridge MA: Harvard University Press.

DWORKIN, R., 1978. « Liberalism », in HAMPSHIRE, S. (éd.), *Public and Private Morality*, Cambridge: Cambridge University Press, 1978 ; trad. fr. : 1997, « Libéralisme », in BERTEN, A., SILVEIRA, P., et POURTOIS, H. (éd.), *Libéraux et communautariens*, Paris : PUF, « Philosophie morale », p. 51-86.

HURKA, T., 1998. « Review of George Sher, Beyond Neutrality, Perfectionism and Politics », *Ethics*, Vol. 109, No. 1: 187-190.

RAWLS, J., 1995 (1993). *Libéralisme politique* (trad. par C. Audard), Paris : PUF, « Philosophie morale » ; *Political Liberalism*, New York : Columbia University Press, « The John Dewey Essays in Philosophy ».

RAZ, J., 1986. *The Morality of Freedom*, Oxford : Clarendon Press.

SANDEL, M., 1982. *Liberalism and the Limits of Justice*, Cambridge : Cambridge University Press ; trad. fr. : 1999, *Le libéralisme et les limites de la justice*, (trad. par J.-F. Spitz), Paris : Seuil, « La couleur des idées ».

SHER, G., 1997. *Beyond Neutrality: Perfectionism and Politics*, Cambridge : Cambridge University Press.